

l'on invoque quelquefois en faveur de la soutane violette ou rouge, mais ce décret n'ayant jamais figuré dans *aucune* des collections officielles, il n'a de valeur que comme indult particulier.

3° « Les enfants de chœur, dit LeVavasseur, ne peuvent porter ni aube, ni écharpe, ni rochet, (ni ceinture), ni gants, ni mozette ; non plus que... bas, chaussures de couleur rouge, violette ou blanche (S. R. C. 3248 — Ephém. Liturg.).

« L'aube et la ceinture, dit *L'ami du Clergé*, ne conviennent nullement pour les enfants de chœur, ni le camail. La raison en est que l'aube et la ceinture sont des vêtements sacrés exclusivement réservés aux ecclésiastiques, et que le camail est un insigne de dignité. » — « Qu'on y prenne garde, d'ailleurs, dit Mgr de Conny,... il n'est pas plus permis d'en gratifier des enfants, qu'il ne le serait de leur donner la mitre réservée aux évêques... et nous ne savons si l'on est plus autorisé à employer pour de tels usages la mosette, insigne ordinaire de l'épiscopat, que la chasuble ou la dalmatique ». — « Tous ces costumes de fantaisie, dit l'abbé D'Ezerville, sont de mauvais goût, contraires aux rubriques, à la tradition et aux décrets. »

Dans ces questions, il faut s'en rapporter aux règles et non à l'appréciation des fidèles, comme nous l'avons déjà dit au sujet des savantes combinaisons de lumières électriques. Les fidèles ont souvent un fort mauvais goût, et, surtout quand il s'agit de la Liturgie où leur ignorance est colossale, ils portent des jugements bien terre à terre. Gardons nos magnifiques dentelles pour le célébrant et les dignitaires, auxquels l'Eglise les a réservées. Défions-nous de ce que Barbier de Montault appelle de « vraies caricatures d'évêques ou de cardinaux. »

Nous connaissons une paroisse où, à certains jours de fêtes, plusieurs personnes passent près d'une demi-heure à *décorer* les enfants de chœur. Comme, au point de vue religieux, l'on pousserait bien plus en route ces pauvres enfants, si l'on employait ce temps à leur parler *simplement* de la fête du jour, de la signification des cérémonies de la messe, du rôle privilégié qu'ils jouent dans le sanctuaire, etc. !

« N'innovons rien, dit *L'Ami du Clergé*, sans autorisation régulière, et tenons-nous-en à la soutane commune et à la gracieuse cotta romaine toujours bien plissée et très propre. C'est l'esprit de l'Eglise. »

#### SALUTS DU SAINT-SACREMENT

Q. 1° Dans les mois de mai et juin, peut-on donner tous les jours la bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir ou le ciboire ? — 2° Quand on donne la bénédiction avec le ciboire, doit-on toujours dire les *Louanges* ?